

Lundi 6 Mars 2017, Jean-Michel Garric proposait, sous l'égide de Mémoire et Patrimoine Moissagais, une conférence à l'espace Prosper Mérimée : « **L'abbaye de Belleperche : origines et contexte local de l'époque** ».

J.M. Garric est docteur en histoire de l'art, historien attaché de conservation du Patrimoine au Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et en charge de l'abbaye de Belleperche. Il a publié de nombreux ouvrages : chroniques de la Révolution à Montauban (1788-1801) – CDDP Montauban 2001 avec un volume d'annexes : l'Abbaye cistercienne Notre-Dame de Belleperche en Lomagne...

Quelques ennuis dus à la technologie préoccupaient beaucoup notre conférencier et notre président Paul Miloche (recherche d'un câble adéquat pour passer les vues) : nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette attente et nous remercions Loïc Lepreux qui a solutionné le problème en apportant le câble.

Plus de 90 personnes étaient venues écouter Jean-Michel Garric et Estelle Bouillon a dû apporter les chaises manquantes, merci à elle. Il est à noter que la nouvelle sonorisation de la salle permet enfin une écoute audible, confortable et facile.

En préambule et pour nous faire saisir la difficulté d'appréhender ce que pouvait être la société aux XI^e et XII^e siècles, J.M. Garric nous demande d'imaginer que nous sommes en 2817 et qu'un historien aurait alors la prétention d'expliquer ce qui se passait en 2017... avec en plus, le contexte politique actuel !...

La projection d'une carte géographique de la France au XII^e siècle est assez explicite : le Saint Empire germanique occupe la partie Est de la France actuelle avec Avignon, et le royaume de France s'étend jusqu'à Barcelone au sud et la Flandre belge au nord.

Une abbaye cistercienne apparaît pour des raisons bien précises : notre région est à la frontière de l'Agenais – de la Gascogne – du Quercy et du Languedoc. A la fin du XI^e siècle le monde est profondément rural et la richesse et la puissance reposent sur le contrôle et l'exploitation de la terre.

La seigneurie distribue les pouvoirs et les richesses, elle génère la croissance par des prélèvements, les flux économiques et les marchés qu'elle protège. On verra plus tard que, de cette croissance seigneuriale, naît la renaissance urbaine. Angeville par exemple prend jour autour d'une église et d'un enclos paroissial.

Au XI^e siècle on assiste à la transformation de la structure de la seigneurie et des pratiques de la transmission du patrimoine en raison du rôle joué par les châteaux, par les lignages anciens remplacés par de nouveaux avec comme conséquence la dispersion des biens. Les lignages se forment en dynasties et dans notre région, la répartition du patrimoine est égalitaire entre les descendants. Les biens peuvent provenir soit des mariages, soit des successions, soit d'anciens domaines patrimoniaux (alleux), soit reçus en fiefs etc. Une terre n'est jamais possédée de manière pleine et entière, individuelle. Il y a une superposition des droits en faveur de plusieurs possesseurs dont la légitimité relève du consensus social.

L'alleu désigne un bien ancestral possédé librement (appartenance au monde aristocratique).

Le fief vient d'un seigneur en échange d'un service ou d'une redevance.

La société est mouvante et non figée.

Les propriétaires terriens construisent des églises, des chapelles au milieu de leurs terres...avec la perception d'une dîme (revenus).

Réforme Grégorienne en 1059 – Cette réforme va submerger le monde carolingien comme un raz-de-marée, c'est une rupture. Cette réforme est voulue par les papes, lesquels s'émancipent de la tutelle impériale (en effet, ils étaient alors nommés par l'empereur du Saint Empire germanique). Avec Grégoire VII (1073-1085) cette réforme concerne la vie sociale, culturelle et même économique. C'est un tournant majeur qui met fin à l'ancien ordre carolingien. On assiste ainsi à une réforme monastique voulue comme un retour à un idéal : chasteté pour les uns (les moines) – mariage pour les autres (les laïcs) et qui va de pair avec la diabolisation de la femme qui est exclue de tous ministères.

- L'Eglise s'empare du mariage et en fait un sacrement indissoluble et unique. L'Eucharistie devient une conception réaliste et non plus symbolique : la transsubstantiation (le mot apparaît et le dogme en est défini par le Concile de Latran en 1215).

- La médiation cléricale est indispensable à toute vie et mort chrétienne. L'Eglise domine la société laquelle n'a plus droit au chapitre.
- C'est ainsi que les lieux, les fonctions, les biens et les droits définis comme ecclésiastiques ne peuvent être possédés et exercés que par des clercs...d'où l'invention du principe « d'usurpation » pour aboutir à la « restitution » des biens en échange d'un salut ou d'un pardon éventuel.

Belleperche apparaît dans ce contexte de la première moitié du XII^e siècle, au moment de ce qu'on appelle « la grande guerre méridionale »...c'est alors que notre conférencier, constatant la plupart de nos visages polis mais impavides, s'est senti obligé et ce, avec son humour habituel, de nous éclairer sur cette grande guerre méridionale (1130-1214) :

- Prétentions du duc d'Aquitaine à hériter du comté de Toulouse au nom de sa femme Philippa, fille de Guillaume de Toulouse.
- Anfos, comte de Toulouse, cherche à protéger son comté mais aussi à élargir son influence vers la Provence.
- Louis VII revendique également les droits de sa femme Aliénor d'Aquitaine sur le comté de Toulouse.

D'où un sentiment de dissolution de l'autorité du comte de Toulouse. En plus, de notre côté, les bords du Gers et la vallée de la Save sont sous l'autorité des Isle-Jourdain – la Lomagne et la Gimone ont un vicomte qui ne dépend pas du comte de Toulouse.

Situation de Belleperche en 1150 : l'absence d'archives ne permet pas de répondre précisément mais à l'évidence, elle risquait de se retrouver en position de faiblesse face à Grandselve. Il n'en fut rien et Belleperche a atteint un niveau de richesse certes moindre, mais bien plus important que son handicap au départ ne le laissait espérer, et largement supérieur à celui atteint par la majorité des abbayes méridionales. Cela s'explique par l'action des abbés ainsi que celle des patrons laïcs. Le comte de Toulouse n'intervint pour la première fois en faveur de Belleperche qu'en 1164.

- On ne compte pas moins de 5 abbayes cisterciennes dans ce qui est maintenant le Tarn et Garonne.
- Moissac étend ses pions économiques qui seront le réceptacle des dons, lesquels sont associés aux bénéfices spirituels.
- C'est le temps des ermites, des anachorètes, généralement pris en charge par un personnage charismatique à la demande des évêques.

- Nouveau contexte économique de la 2^e moitié du XII^e siècle : création de fondations...
- Les cisterciens rachètent les terres, les seigneurs ne peuvent pas ignorer que les terres des paysans sont récupérées par l'Eglise.

L'évolution fait son chemin et bien plus tard, au XIII^e siècle, considéré pourtant comme un temps de paix, est en fait un temps très agité par la défense des droits de chacun.

Emplacement de Belleperche : reconsidération du lieu. Il fallait envisager la circulation des produits commerciaux – les droits de péage – la communication avec le Tarn. C'est pour toutes ces raisons que l'emplacement actuel a été choisi : François d'Argombat en est le fondateur.

L'abbaye de Belleperche est le produit d'une société. La consécration de l'église abbatiale eut lieu en 1263. Il n'y a plus de donation pieuse au XIII^e siècle. Tout se concentre, se regroupe, se judiciarise et le monde devient de plus en plus procédurier.

Les anciens lignages disparaissent au profit des nouveaux, ce qui est une des conséquences de la transmission des biens.

Le XIII^e siècle voit la naissance des villages alentours.

La fin du fonctionnement de l'abbaye de Belleperche se situe en février 1791.

Pour conclure, J.M. Garric nous présente deux livres :

XI et XII^e siècles Aristocraties méridionales de Didier Panfili – Presses universitaires de Rennes.

Féodalités (collection Histoire de France, sous la direction de Joël Cornette, éditions Belin) de **Florian Mazel**.

Longuement applaudi Jean-Michel Garric a répondu aux questions de l'assistance et en a profité pour anticiper sur d'autres questions non encore posées...Moment remarquable : l'érudition, l'humour, la passion, l'aisance du conférencier ont passionné l'auditoire même lorsque des aspects très abstraits étaient évoqués. Grand merci à lui.

Danielle Bordes